4 novembre 2003 **03.363**

Question Gilbert Hirschy

Y a-t-il silence radio pour les corps de sapeurs-pompiers locaux?

Le 3 juillet 2001, le Grand Conseil votait un crédit de 9.100.000 francs pour doter le canton de Neuchâtel d'un nouveau réseau radio pour la police, les ambulances, les gardes-chasse, le laboratoire cantonal, le service des ponts et chaussées, le SIS et les corps de sapeurs-pompiers locaux.

Sous la rubrique "service du feu", le nombre de radios est de 301.

Les centres de secours ainsi que les SIS des Montagnes et de Neuchâtel en ont été dotés, mais pas les corps locaux.

A ce jour, c'est toujours avec les anciennes radios qu'ils communiquent avec le SIS en cas d'alarme sur un réseau surchargé où il faut parfois attendre longtemps pour obtenir la liaison.

Pourquoi n'équipe-t-on pas au moins chaque corps d'une radio qui permettrait au SIS d'avoir un seul système de radio et qui permettrait également de guider les interventions sachant que l'ancien réseau ne passe pas partout?